



CONTRAT Fermentés du bocal Avril 2022- Septembre 2022

passé entre Les Fermentés du bocal à Plouzané et L'adhérent de l'AMAP :

M. - Mme, tél. ou mail :

Les DISTRIBUTIONS ont lieu le vendredi de 17h00 à 19h. Lieu : Potager de Saint-Mathieu, ferme de Kerveur.

LE PRODUCTEUR s'engage à : fournir chaque mois la commande prédéfinie dans le contrat

LE CONSOMMATEUR s'engage à : venir chercher les produits réservés chaque 1ère semaine du mois sur le lieu de distribution, dans les heures imparties, ou la faire récupérer par quelqu'un

DUREE DU CONTRAT : Ce contrat est élaboré pour la période de avril 2022 à septembre 2022. En cas de résiliation de la part de l'adhérent, aucun remboursement ne sera effectué pour la période déjà engagée.

	Taille	Prix	Avril		Mai		Juin		Juillet		Septembre	
			Nbre	Prix	Nbre	Prix	Nbre	Prix	Nbre	Prix	Nbre	Prix
Chou rouge pomme	270g égoutté	6,5 euros										
Chou rouge pomme	170g égoutté	4,5 euros										
Choucroute aux algues	270g égoutté	6,5 euros										
Choucroute aux algues	170g égoutté	4,5 euros										
Choucroute nature	500g égoutté	6 euros										
Radis à l'ail	250g égoutté	6,5 euros										
Radis à l'ail	150g égoutté	4,5 euros										
Navet à la sauge	250g égoutté	6,5 euros										
Navet à la sauge	150g égoutté	4,5 euros										
Légume fermenté du moment*	250g égoutté	6,5 euros										
Légume fermenté du moment*	150g égoutté	4,5 euros										
		Total par livraison										

* Recettes en fonction de la disponibilité des légumes

Mois	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre
Montant mensuel					

Soit un montant total de : euros pour 5 distributions

Le paiement se fait, de préférence, avec 1 seul chèque, établi à l'ordre de Les Fermentés du bocal et donné à Claudie MICOULEAU, représentante de l'AMAP auprès de la productrice. Aucune commande en direct ne sera prise en compte.